



AG2R LA MONDIALE

**culture  
branches**

Actes

# Rencontre du 5 mars 2021

5<sup>e</sup> branche « autonomie » :  
quels nouveaux leviers de négociation  
pour les branches professionnelles ?

**Le 5 mars 2021, la Rencontre Culture Branches s'est penchée sur la création de la 5<sup>e</sup> branche de Sécurité sociale consacrée à la couverture du risque de perte d'autonomie. L'occasion de dresser un état des lieux de l'aide en France et de débattre avec les partenaires sociaux de l'adaptation de la société à la longévité.**

Votées l'été dernier, les lois relatives à la dette sociale et à l'autonomie (n°2020-991 du 7 août 2020 et n°2020-992) ont acté la naissance de la 5<sup>ème</sup> branche de Sécurité sociale.

La branche « Autonomie », gérée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), devra apporter des réponses au choc démographique attendu à partir de 2025 avec l'arrivée à l'âge de 80 ans des baby-boomers.

Si elle s'applique dans la majorité des cas au grand âge, la perte d'autonomie et sa prise en charge concernent également le handicap, la maladie et d'autres situations encore. De fait, le monde de l'aide au sens large se trouve aujourd'hui face à une problématique majeure : d'un côté, des besoins d'accompagnement croissants et en pleine évolution, de l'autre des aidants professionnels et informels confrontés à des difficultés majeures.



**André Renaudin,  
Directeur général d'AG2R LA MONDIALE**

« La prise de conscience collective d'un profond changement sociétal »

« Plus de 30 ans après les balbutiements de la prise en charge de l'autonomie par AG2R prévoyance et sa filiale Prima, il aura fallu le catalyseur d'une pandémie mondiale pour que s'impose une 5ème branche consacrée à la couverture du risque de perte d'autonomie. C'est le début d'un immense chantier. Comme le montrent les derniers rapports, les efforts devront porter massivement sur le secteur médico-social, sur la modernisation et la médicalisation des EHPAD mais aussi sur la formation et la revalorisation des statuts. »

« Avec la prolongation de la durée de vie, ce que nous avons coutume d'appeler le 3<sup>e</sup> âge est en train de se scinder en deux : un âge de la retraite en bonne santé et un âge où une partie de la population se retrouve progressivement en perte d'autonomie. Ce profond changement sociétal mérite une prise de conscience collective et une plus grande transparence. »

« A mon sens, cette 5ème branche doit prioritairement se préoccuper de logistique, une logique d'équipement mais aussi de ressources humaines. Les besoins de formation à l'aide aux personnes en perte ou en difficulté d'autonomie concernent tous les niveaux de l'aide, de l'apport de repas à domicile jusqu'au soutien dans les EHPAD, en passant par les résidences seniors. »

« Tous les acteurs sont concernés. En premier lieu, les individus, en tant que potentiels dépendants et potentiels aidants de proches dépendants. Et bien entendu, les entreprises et associations de l'économie sociale et solidaire et du secteur médico-social dont le rôle est central. Pour répondre aux multiples questions posées, les corps intermédiaires que sont les partenaires sociaux sont indispensables aux côtés de la puissance publique. Leurs savoir-faire doivent absolument être pris en compte dans ce dossier. »

# Partie I : État des lieux et perspectives de l'aide



**Thierry Pech,**  
**Directeur général de Terra Nova**

## « Des besoins de soins croissants et des aidants en difficulté »

« Les besoins de soins de longue durée occasionnés par le vieillissement de la population relèvent de deux causes. Conjuguée à l'allongement de l'espérance de vie, la baisse des taux de fécondité augmente mécaniquement la part des plus de 65 ans dans la population. L'autre facteur, c'est l'état de santé des 65 ans et plus. En Europe, 50 % des plus de 65 ans (59 % en France) déclare avoir un état de santé moyen, mauvais ou très mauvais. »

« En Europe, il existe quatre modèles d'organisation de la prise en charge se différenciant par la place relative qu'ils accordent au secteur public, au privé ou à la famille. Dans le modèle scandinave, l'État prend en charge l'essentiel des besoins. A contrario, dans le modèle méditerranéen, c'est

aux familles que revient l'essentiel de la prise en charge. Dans le modèle libéral, comme aux États-Unis, c'est le marché privé qui finance. Enfin, les modèles français ou allemands combinent l'intervention publique et le recours au marché avec une importante population d'aidants informels. »

« La préférence sociale collective pour le maintien à domicile et le recours à l'aide informelle sont deux évolutions majeures qui changent l'organisation de la prise en charge. En Europe, le profil de l'aidant correspond le plus souvent à une femme d'une cinquantaine d'années qui peut elle-même subir les effets de la pénibilité du travail. La structure d'âge est un peu différente du côté de l'aide professionnelle mais, il s'agit là encore souvent de femmes, avec une faible rémunération, et des situations personnelles sont tout aussi complexes. Si nous voulons actionner ces deux leviers, il faut que la condition des aidants, professionnels ou informels, devienne au moins vivable si ce n'est attractive. »



**Jean-Hervé Lorenzi,**  
**Titulaire de la Chaire « Transitions démographiques, Transitions économiques » (TDTE) de la Fondation du Risque.**

« Adopter une vision globale de la dépendance et de l'aide »

« La Chaire a montré que chez les retraités ayant des activités socialisées l'entrée en dépendance est retardée de 3 à 5 ans. Si cette génération qui accède à la 3<sup>e</sup> ou à la 4<sup>e</sup> période de la vie reste active dans la société, c'est toute l'organisation sociale qu'il faut repenser. »

« La prise en charge de la dépendance est le secteur d'activité où le déséquilibre entre la demande et l'offre d'emplois est le plus important. Sachant que le nombre de personnes en perte d'autonomie va doubler, il convient d'adopter une vision globale du sujet et d'essayer de quantifier le financement des aidants. »

« Les plus de 80 ans doivent pouvoir disposer d'un minimum, entre 1 000 et 1 200 euros, qui aille au-delà du minimum vieillesse. Le patrimoine, c'est-à-dire souvent le logement, peut être une source de financement

supplémentaire. Tout comme la Fédération française d'assurance, nous pensons qu'une assurance obligatoire à partir de 40 ans est nécessaire. »

« Sur les 11 millions d'aidants informels en France, dont plus du 1/3 ont aussi un travail, plusieurs millions sont confrontés à des situations de dépendance extrêmement lourdes et de profondes difficultés. Il faudrait, quand ils sont épuisés, pouvoir les remplacer, avoir des relais. Les deux soutiens majeurs à apporter aux aidants informels sont la mise en place de vrais dispositifs d'aides et d'une rémunération. »

« Quant aux aidants professionnels, ils ont besoin d'être formés, mieux rémunérés, d'être soutenus dans des métiers à risques avec une prise en charge collective de ces risques. Tout cela converge vers un dispositif complet mélangeant maintien à domicile et Epaad hybrides, informel et professionnel. Cette organisation est tout l'objet du care management. »

# Partie II : Table ronde des représentants des branches professionnelles

animée par David Giovannuzzi, Membre du comité exécutif,  
Directeur des accords de branches d'AG2R LA MONDIALE

« **Autonomie : enjeux pour les branches et pour les métiers de l'accompagnement** »

**Quels sont les enjeux pour les branches et pour les métiers de l'accompagnement ? Invités à une table ronde, les négociateurs de branche et les professionnels eux-mêmes ont pu partager leur point de vue et leur expérience.**

**Philippe Calmette,  
Président délégué de NEXEM**

« **L'organisation institutionnelle nuit à la mise en œuvre des politiques de l'autonomie** »

« Le premier enjeu est celui de l'évolution progressive, mais réelle, des métiers de l'accompagnement au cours de ces dernières années. Historiquement tournés vers la protection des plus fragiles, ces métiers mettent aujourd'hui l'accent sur l'accompagnement vers l'émancipation et le maintien en autonomie. La demande des personnes en situation de fragilité est de continuer d'accéder au droit commun et de conserver ce qui fait la citoyenneté de chacun. »

« Le second enjeu est celui de l'égalité et de l'équité de traitement. Trois principes caractérisent une branche :

l'universalité des droits, l'égalité de traitement des personnes et le financement des prestations sociales par la solidarité nationale. Nous sommes très loin du compte. Tout d'abord parce que l'ouverture des droits dépend des conseils départementaux, chefs de file des politiques de l'autonomie. Si demain une branche doit véritablement être mise en place, il faudra surmonter cet obstacle de l'organisation institutionnelle qui nuit aussi à la mise en œuvre des politiques de l'autonomie. »

« L'attractivité des métiers passe aujourd'hui par la revalorisation des conventions collectives. Cette revalorisation, en l'état actuel de la situation, est rendue extrêmement difficile par l'hybridation des financements de la masse salariale, l'assurance-maladie, les conseils départementaux, l'État. La seule façon de sortir de cette impasse institutionnelle est de confier la gestion de l'autonomie à une branche de protection sociale disposant d'une caisse nationale comme la CNSA. »



**Jocelyne Cabanal,  
Secrétaire nationale de la CFDT en  
charge de la protection sociale, PSC et  
branche professionnelle.**

« L'autonomie, un enjeu de  
société qui demande une action  
collective »

« A la CFDT, nous avons très favorablement accueilli la création de cette 5<sup>ème</sup> branche parce qu'elle comporte une promesse d'égalité. Or, l'intervention précédente de Philippe Calmette montre à quel point les écarts territoriaux sont importants dans la prise en charge de la perte d'autonomie. C'est inacceptable. Faire le pari de cette branche « Autonomie », c'est ne rien céder sur le principe d'universalité et donc privilégier un financement public. »

« Le financement est un enjeu majeur. Les personnes retraitées acceptent l'idée d'aligner leur CSG sur celle des actifs dès lors qu'il y a un fléchage clair vers la prise en charge de la perte d'autonomie. Il faut mettre du sens dans le débat public. Si l'on veut moins peser sur la période de travail, il est important d'aller chercher les revenus là où ils sont, notamment au travers de la transmission de patrimoine. »

« La revalorisation des métiers et de leur attractivité passe par le financement, par la rémunération, mais aussi par les conditions de travail. Pour prendre correctement en charge la perte d'autonomie et soulager les aidants familiaux, rien ne vaut des aidants professionnels bien dans leur travail, reconnus et aidés dans l'exercice de leur activité. »

« Dès qu'il s'agit des aidants, la gestion du temps est primordiale. A ce titre, il faut absolument lutter contre la rupture des parcours professionnels ou la désinsertion professionnelle. Faute d'une capacité collective à mettre en place un accompagnement à la hauteur, les aidants informels en sont réduits à quitter leur travail. Une attention particulière doit être portée à ces moments où les situations basculent. Il en va de la dignité des personnes, à la fois de la personne aidée, mais aussi de la personne aidante. Cette question du libre choix est à mon sens fondamentale. »



**Marie-Reine Tillon,  
Présidente de l'UNA (Union Nationale  
de l'Aide, des Soins et des Services aux  
Domiciles)**

« Reconnaître et revaloriser les  
métiers de l'aide à domicile »

« Concernant les métiers de l'aide à domicile, le premier point est la revalorisation de leur image. Il y a souvent confusion entre services à la personne qui comportent différents métiers, et services à domicile médico-sociaux, parmi lesquels nos adhérents. Ces métiers sont de vrais métiers du soin, parfois de soins de longue durée, et ils doivent être reconnus comme tels. Le retard pris dans la reconnaissance de ces métiers provient de l'image archaïque de la domesticité autrefois assumée par les femmes. Or, l'époque de la simple aide-ménagère est révolue. Au XXI<sup>e</sup> siècle, l'aide à domicile consiste à accompagner des personnes en très grande dépendance jusqu'à la fin de vie, avec de la prévention, des soins et des actes parfois techniques et à accompagner des personnes en situation de handicap. »

« L'autre revalorisation nécessaire est salariale. Comment peut-on oser aujourd'hui recruter des personnes quand, dans la grille des salaires, 13 à 15 catégories sont en dessous du SMIC ? Nous attendons de la part du gouvernement l'agrément de l'avenant à la convention collective permettant une vraie revalorisation salariale. La maltraitance à ce stade touche autant les personnes en perte d'autonomie que les personnels considérés comme des soignants de seconde zone. Nos structures accompagnent aujourd'hui à domicile des personnes qui ont exactement le même profil que celles résidant en EHPAD. Pourquoi alors ne pas donner les moyens d'un accompagnement du même niveau, même s'il y a encore beaucoup à dire sur les moyens attribués aux EHPAD. »

« Comme cela a été dit, les tarifications sont extrêmement variables d'un département à l'autre. Pour faire des économies, les départements fixent des tarifs bas, très en dessous du coût de revient de l'heure. Au bout du compte, certains « restes à charge » pour les personnes accompagnées sont particulièrement élevés. En résumé, reconnaissance de ces métiers, véritable statut pour ces métiers et reconnaissance salariale sont indispensables et urgents. Reconnaissance en matière de formation aussi. L'image du métier de l'aide à domicile est à bousculer totalement. »





**Catherine Perret,**  
secrétaire confédérale à la CGT

« Pour un grand service public de l'accompagnement »

« Bien qu'elle concerne principalement le grand âge, la perte d'autonomie se rencontre tout au long de la vie. Les causes relèvent généralement de problèmes de santé et de l'insuffisance de moyens de prévention. J'insiste sur les pertes d'autonomie liées aux conséquences du travail. Se blesser, tomber malade, avoir un accident du travail sont autant d'évènements qui, au bout du compte, obèrent l'autonomie des actifs comme des retraités. Ce constat est d'autant plus vrai dans les métiers de l'accompagnement et du soin, occupés à 97 % par des femmes qui subissent elles-mêmes des pertes d'autonomie liées à un travail difficile. »

« Cette question de l'autonomie relevant de la santé, elle devrait être intégrée à la branche de l'assurance-maladie de la Sécurité sociale. Dans le respect des grands principes d'universalité et d'égalité des droits, mais surtout de réponse aux besoins. Comme le disait Ambroise Croizat, un grand ministre du Travail : « Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon

ses besoins ». La CGT considère que la prise en charge de la perte d'autonomie doit être assise sur les cotisations sociales. D'autant que la multitude des financements est source de complexité et d'inégalité. »

« L'absence d'accompagnement global pose aussi problème. La scission entre les métiers du soin et ceux de l'accompagnement, entre le « care » et le « cure », nous semble préjudiciable à une réponse adaptée aux besoins globaux et aux souhaits des personnes concernées et de leur famille. C'est pourquoi la CGT milite pour la mise en place d'un grand service public de l'accompagnement intégrant le maintien à domicile et le placement en institution, notamment en EHPAD. »

« A l'échelle interprofessionnelle, puis au niveau des branches, nous souhaitons une revalorisation salariale. Si on veut qu'un métier soit attractif, il faut reconnaître les qualifications, mettre en place les classifications et faire évoluer les salaires. »



**Joël Mauvigney,**  
**Président de la Confédération générale**  
**de l'alimentation de détail (CGAD),**  
**Vice-président de l'U2P.**

« L'accompagnement des salariés aidants fait partie de l'attractivité de nos métiers »

« Confrontés aux mêmes difficultés que les salariés, avec des parents qui vieillissent et qu'il faut accompagner, les chefs d'entreprise ne bénéficient quant à eux d'aucune aide. En tant qu'indépendants, il va falloir que l'on se prenne en charge et que l'on trouve un mécanisme de solidarité. »

« La complexité pour nos entreprises vient de leur taille moyenne, petite ou toute petite, parfois avec un ou deux salariés. Quand l'un d'eux s'absente pour aider ses proches, cela pose immédiatement un problème de continuité de l'activité. Pour autant, l'accompagnement des salariés pour qu'ils puissent aider leurs parents fait aussi partie de l'attractivité de nos métiers. Il faut en tenir compte dans le recrutement des jeunes qui, à un moment donné, ont le droit de conjuguer leur travail et un soutien à leurs parents. »

« Cette période de crise pandémique inédite nous a permis, une nouvelle fois, de nous réinventer. Pour les personnes âgées qui nous le demandaient, nous avons compensé la fermeture des cantines et des restaurants par du portage à domicile. Entre commerçants, nous avons créé un collectif pour une économie de proximité. Il me semble qu'à l'avenir nous aurons un rôle à jouer dans la livraison de nos produits aux personnes dépendantes. Beaucoup d'innovations peuvent être mise en place dans le cadre d'une concertation entre les métiers de bouche. A côté de l'aide professionnelle, on peut imaginer que des aides-soignantes viennent par exemple chercher les repas pour les personnes âgées ou en perte d'autonomie. »



**Christine Lecerf,**  
**présidente de la fédération PSE de la**  
**CFTC, 1<sup>ère</sup> secrétaire générale adjointe**  
**en charge des sujets de Sécurité**  
**Sociale, assurance maladie, santé.**

« Couplée à une assurance complémentaire obligatoire, la 5<sup>e</sup> branche pourrait mieux structurer la filière de l'accompagnement. »

« La crise actuelle et les perspectives de faible croissance mettent sous contrainte les finances publiques. Dans ce contexte, la réforme de la 5<sup>e</sup> branche devrait se réduire à trois chantiers : la généralisation du guichet unique, une meilleure articulation entre les professionnels de santé du grand âge et les territoires et, enfin, la création et l'animation d'un comité autonomie et parcours de soins. Les dispositifs publics vont certainement se concentrer sur le « risque lourd » alors qu'il faudrait agir en prévention dès les premiers signes de perte d'autonomie pour ralentir la bascule dans la grande dépendance. »

« Dans une société comme la nôtre qui vieillit, l'utilité sociale des métiers du grand âge doit être reconnue. La 5<sup>e</sup> branche, couplée à une assurance complémentaire obligatoire, pourrait mieux structurer la filière de formation et de revaloriser les emplois du secteur. Et permettre également d'harmoniser les conventions collectives. En améliorant le financement et la « solvabilisation » des aidants et des personnes âgées en perte d'autonomie, nous pensons disposer d'un levier vertueux pour améliorer l'attractivité des métiers d'accompagnement du Grand âge. »

« En ce moment même, nous négocions à l'UCANSS, l'Union des caisses nationales de Sécurité sociale, un accord portant sur l'aide aux aidants. Nous sommes en train de définir le statut de l'aidant et d'identifier des paniers de services qui pourraient être confiés à un ou plusieurs prestataires. C'est un début de reconnaissance. La CFTC souhaite intégrer la problématique du Grand âge et de l'aide aux aidants dans l'agenda social des entreprises. De façon à ce que ce sujet soit porté par l'ensemble des branches et que de plus en plus d'accords puissent être conclus. »



**Serge Legagnoa,**  
**Secrétaire confédéral FO au Secteur**  
**de la Protection Sociale Collective.**

« Faire le lien entre prévention,  
santé publique et santé au  
travail »

« Avec des moyens nécessaires estimés autour de 20 milliards d'euros à l'horizon 2030, la 5<sup>e</sup> branche « autonomie » dépasse largement le cadre du Grand âge et de la dépendance. Nous manquons encore de précision s'agissant de la gouvernance et des ressources pérennes permettant de faire face à ces enjeux extrêmement importants. Nous regrettons que l'État ait pris la décision de transférer à la CADES ce qu'il a appelé « la dette sociale ». Les ressources affectées à la CADES représentaient une piste de financement extrêmement précise et intéressante. »

« De nombreux rapports, comme le rapport Libault, permettent de cerner parfaitement le sujet de l'autonomie. Parmi les enjeux principaux, les notions de solidarité nationale, l'universalité, l'équité et l'égalité territoriale sont extrêmement importantes à nos yeux. De même que le lien entre prévention,

santé publique et santé au travail. Pratiquer en amont une prévention efficace ne peut avoir qu'un effet bénéfique sur la santé des salariés au travail, sur la santé publique dans son ensemble et donc sur la dépendance et l'autonomie. »

« La revalorisation des métiers du Grand âge est aussi extrêmement prégnante, qu'il s'agisse de la rémunération, des grilles de classification, des formations, y compris la valorisation de l'acquis de l'expérience, et la construction de réels parcours professionnels. De quoi donner une image plus positive de ces métiers et les rendre plus attractifs. »

« Les branches professionnelles ont un rôle extrêmement important à jouer, notamment sur la question de l'aide auprès des aidants. Faciliter l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, de manière à soulager les personnes qui ont besoin d'aider un proche en difficulté : voilà un vrai sujet de branche professionnelle. En matière de prévention, les groupes de protection sociale, en lien avec les partenaires sociaux, sont également attendus. De même que pour apporter un complément à une offre socle en matière de dépendance. »

# Partie III : Quels nouveaux métiers pour AG2R LA MONDIALE ?



**Philippe Da Costa,**  
**Membre du comité de direction d'AG2R**  
**LA MONDIALE en charge des affaires**  
**publiques, de l'engagement sociétal et**  
**des nouveaux métiers**

« Prendre notre part dans  
l'adaptation de la société à la  
longévité »

« La diversification est un enjeu important pour les groupes de protection sociale et la question des nouveaux métiers, aux côtés de nos métiers historiques, un défi majeur. Notre ambition est de répondre à de nouveaux besoins, à de nouveaux usages, et de bâtir des partenariats et des alliances en lien avec l'écosystème de notre Groupe. L'analyse menée en 2020 autour d'un « panorama des possibles » nous a confirmé que notre stratégie de diversification devait s'inscrire dans les enjeux de l'adaptation de la société à la longévité et que cela rejoignait naturellement la raison d'être de notre Groupe. »

« Quatre univers de besoins ont été identifiés afin d'apporter une réponse systémique à la transition démographique :

- Le maintien de l'autonomie : offrir aux seniors et à leur proches un éventail de solutions opérationnelles de confiance pour un maintien de l'autonomie le plus longtemps possible. Ici se situe le métier du care manager ainsi que la logique de plateformes, de services et de métiers portés par les associations de l'économie sociale.
- L'habitat senior : offrir aux seniors des lieux de vie humains, évolutifs et inclus dans leur territoire. Résidences services, résidences autonomie et habitat inclusif connaissent un développement conséquent. Une chaîne de valeurs est à construire entre le maintien à domicile et l'EHPAD.
- Le conseil et services aux TPE/PME et aux associations œuvrant dans le secteur de l'économie sociale : proposer un bouquet de services différenciant dans leur adaptation aux transformations sociales dont fait partie la longévité. La performance sociale sera demain un enjeu incontournable pour la compétitivité des TPE/PME.
- La formation et l'innovation des métiers pour les professionnels : aider les filières professionnelles à s'adapter aux enjeux liés à la transition démographique. Les dynamiques d'innovation et de co-réflexion sont chères à notre Groupe qui, par ailleurs, entretient une relation toute particulière avec les professionnels.



**Véronique Poncin,**  
**Directrice en charge de l'étude**  
**d'opportunité stratégique sur les**  
**nouveaux métiers/nouveaux modèles**  
**d'affaires d'AG2R LA MONDIALE**

« Notre approche « Nouveaux métiers » comporte trois axes destinés à renforcer notre collaboration déjà riche avec les branches professionnelles et notre accompagnement »

Nous souhaitons aider les branches professionnelles à s'emparer du sujet de la performance sociale au bénéfice de leurs structures, des entreprises adhérentes et de leurs salariés. En d'autres termes, devenir un « cabinet conseil » pour les TPE/PME. Très concrètement, nous pouvons accompagner les branches professionnelles dans la création d'une offre de conseil dédiée aux problématiques propres à leurs métiers.

L'accompagnement des branches dans la transition démographique et l'évolution des métiers est un autre axe. La première idée serait de créer un institut de la longévité, non pas pour faire de la formation professionnelle, mais pour proposer aux responsables des filières un endroit ouvert et pluridisciplinaire où réfléchir ensemble à ces problématiques complexes.

Enfin, le 3<sup>e</sup> axe consiste à aider les filières professionnelles à se développer sur de nouveaux marchés et à proposer de nouvelles offres en adéquation avec les besoins des séniors. Le Groupe développe depuis des années une vraie compétence dans ce domaine. Le portage de repas en est une illustration, mais d'autres idées peuvent être concrétisées dans bien des domaines. »



**David Cluzeau,**  
**président du pôle ESS, vice-président**  
**de l'UDES, Directeur général**  
**d'Hexopée.**

« L'ESS a la capacité d'embrasser  
un projet global de cohésion  
sociale »

« Le Groupe AG2R LA MONDIALE dispose de cette capacité à réunir un grand nombre d'acteurs et à porter les questions d'autonomie et de transition démographique au rang de véritable projet de société. Au niveau des branches, cette démarche de transition vers une évolution sociétale suppose de s'appuyer sur la prospective. Quels sont les besoins émergents ? Et une fois identifiés, quelle est la manière pour y répondre ? Nous devons tous nous préparer à être en action. »

« Créer des lieux d'échanges de bonnes pratiques, de prospection et de synergie est extrêmement intéressant. Nous devons nous mettre dans la perspective de développer nos compétences, les compétences métiers et les compétences de tous les

salariés de nos branches. C'est grâce à cet effort et à cette progression que nous atteindrons la performance sociale. »

« L'Économie Sociale et Solidaire s'inscrit historiquement dans la question de l'autonomie. Au-delà de ses cœurs de métier que sont le social, le médico-social et l'aide à domicile, l'ESS a la capacité d'embrasser plus globalement un projet de cohésion sociale visant à accompagner les personnes tout au long de leur vie. Beaucoup d'acteurs peuvent être mobilisés : ceux qui prennent soin, ceux qui éduquent, préviennent ou accompagnent les personnes avant qu'elles n'entrent dans la vieillesse. Ou comment retarder le risque d'être en moins bonne santé et plus isolé. »

« Sur ces sujets, la question du sport santé est centrale, tout comme celle de l'habitat, de la conservation d'un métier, d'une activité, d'un accès à la culture. Tous ces sujets sont au cœur du projet de l'Économie Sociale et Solidaire qui ne peut que se reconnaître dans cette démarche de transformation des métiers et dans l'appui que le Groupe souhaite apporter. »

# En conclusion



*Philippe Da Costa, David Giovannuzzi, André Renaudin*

**André Renaudin,  
Directeur général d'AG2R LA MONDIALE**

« Mon enthousiasme à l'annonce de la création de la 5<sup>e</sup> branche « Autonomie » est conforté par celui de tous les intervenants de cette Rencontre qui donnent le meilleur d'eux-mêmes, leurs compétences, leurs savoir-faire mais surtout leur implication sur ces sujets. Non seulement ils sont sachants, mais ils sont responsables engagés. »

« Au-delà des solutions déjà proposées par notre Groupe à la question du grand âge, il faut manifestement aller plus loin, notamment dans les métiers du « care management » abordés ce matin. Comme le montre les 4 univers de besoins, des métiers vont émerger dans les domaines du maintien à domicile, de l'habitat senior, du conseil et de la formation des personnels. »

« Ce projet d'avenir qu'est l'adaptation de la société à la longévité capitalise sur les atouts de notre Groupe et rejoint totalement notre raison d'être, notre engagement social et sociétal. Nos liens privilégiés

avec de nombreux partenaires et l'opportunité de nouveaux métiers pour nos collaborateurs tracent une voie d'avenir. Sans oublier les contributions opérationnelles du Groupe en matière d'inclusion sociale et d'accompagnement de nos aînés dans les territoires. »

« De la même façon que la protection sociale complémentaire est une construction du vingtième siècle, je suis convaincu que la couverture du risque de perte d'autonomie va se construire petite à petit. La question de l'assurance dépendance doit obligatoirement être posée. C'est à mon sens une des pistes de réflexion dans le cadre d'une construction progressive et préventive du maintien dans l'autonomie. Enfin, la question de l'égal accès aux soins est fondamentale. Au minimum faudrait-il être équitable et que chacun puisse accéder aux soins. A ce sujet, je ne peux que répéter mon slogan favori : « Actif, je cotise pour ma retraite ; retraité, je me prépare au risque de dépendance ». Voilà la question. »



# Les 5 points clés

- 1 La rencontre du 5 mars 2021 a permis aux représentants des partenaires sociaux des branches professionnelles de partager les constats des experts sur les questions d'autonomie et d'aïdance et d'ouvrir des perspectives.
- 2 Au regard du vieillissement de la population et du risque pour les aînés de perdre un jour leur autonomie, l'état des lieux est doublement critique. D'un côté, tout justifie une demande croissante d'aides professionnelles. De l'autre, la faible attractivité de ces métiers conduit à renforcer la demande d'aïdants informels.
- 3 L'inégalité territoriale face aux besoins de soins et de services reste un point prépondérant dans la mise en œuvre des politiques de l'autonomie. La création de la 5e branche « autonomie » de la Sécurité sociale ne règle pour l'instant ni le problème de la gouvernance, ni celui du financement. Les participants à cette matinée très riche en interventions s'accordent à dire que tout reste à faire.
- 4 L'urgence numéro 1 est la revalorisation du statut et donc des conditions de travail, de rémunération, de formation et de reconversion des aïdants professionnels. Au-delà de ces
- 5 revalorisations et du soutien à apporter aux aïdants informels, les actions de prévention restent indispensables. Les métiers émergents devront contribuer à prolonger l'espérance de vie en bonne santé et bien accompagné.

En plus d'une offre socle solidaire, obligatoire et universelle, les partenaires sociaux doivent prendre le sujet en main pour aller vers une société de la prévoyance. Les branches professionnelles sont déjà mobilisées pour relever ces défis. Le Groupe développe de nouveaux métiers pour les accompagner dans cette adaptation de la société à la longévité. La création d'un institut de la longévité permettra d'expérimenter, avec les branches partenaires d'AG2R LA MONDIALE, de nouvelles solutions, qui passeront aussi par la construction de partenariats avec les différents acteurs de l'écosystème du groupe.

# Chiffres

## **En 2025, la France franchira un nouveau cap démographique.**

Après l'arrivée des premières générations du baby-boom à l'âge de la retraite en 2005, celles-ci franchiront, d'ici cinq ans, le seuil des 80 ans, âge à partir duquel la prévalence de la dépendance augmente fortement. Notre pays sera alors confronté à un choc démographique du grand âge, qui ne fera que s'amplifier.

## **2050 : 4 millions de personnes âgées dépendantes en France.**

**En 2060, plus de cinq millions de personnes auront, en France, plus de 80 ans** dont près de deux millions pourraient être en situation de dépendance contre 1,2 million en 2015.

En matière de financement, la France, est dans la moyenne de l'Union européenne, c'est-à-dire du cœur historique de l'Europe.

On consacre **1,8 % de notre PIB**, de notre richesse collective, au financement des dépenses médicales ou médico-sociales de soins de longue durée pour les personnes en dépendance.

L'étude réalisée par Terra Nova et la Chaire « Transitions démographiques, Transitions économiques » (TDTE) de la Fondation du Risque est à retrouver sur [www.ag2rlamondiale.fr/culture-branches.fr](http://www.ag2rlamondiale.fr/culture-branches.fr)

#CaDépendDeNous : via les réseaux sociaux, une campagne d'information sur la création de cette cinquième branche de Sécurité sociale. A partager, liker et commenter !



